

		ENFANTS (17 ans et moins) incluant les enfants admis à la CIPH		Adultes		
		Enfant de moins de 9 ans et moins	Enfant de 17 ans et moins	Adulte de 18 à 64 ans	Adulte de 65 ans et plus	Adulte admis au crédit d'impôt pour personne handicapée (CIPH)
1	Personne sans statut d'immigration légal					NA
2	Touristes, travailleurs avec permis de travail de moins de 6 mois, citoyens non résidents, certains étudiants internationaux ...					NA
3	Travailleurs agricoles temporaire embauché en vertu de certains programmes (PTS, TAT), étudiants étrangers dans le cadre d'ententes entre pays.	RAMQ sans délai de carence				NA
4	Travailleurs temporaires avec permis de séjour de plus de 6 mois	RAMQ sans délai de carence	RCSD si une déclaration de revenus pour l'année fiscale précédente a été produite, que le revenu familial est inférieur à 90K et qu'il n'a pas d'assurances dentaires privées			RCSD si une déclaration de revenus pour 2023 a été produite, que le revenu familial est inférieur à 90K et qu'il n'a pas d'assurances dentaires privées
5	Certains réfugiés ukrainiens	couverts par la RAMQ si arrivé avant le 1 <sup>er</sup> mai 2024 ayant une AVUC et ayant déjà une carte RAMQ	RCSD si une déclaration de revenus pour l'année fiscale précédente a été produite, que le revenu familial est inférieur à 90K et qu'il n'a pas d'assurances dentaires privées			RCSD si une déclaration de revenus pour 2023 a été produite, que le revenu familial est inférieur à 90K et qu'il n'a pas d'assurances dentaires privées
6	Certains réfugiés gazaouis	PFSI accordé dans certains cas (voir site IRC)		PFSI accordé dans certains cas (voir site IRC)		
7	Demandeur d'asile en attente de décision OU demandeur d'asile débouté qui n'a pas épuisé tous ses recours	Couvert par le PFSI pendant tout le processus de traitement de la demande d'asile. Si la demande d'asile est accueillie, la couverture PFSI continue pendant 90 jours après la décision positive (ou jusqu'à l'obtention de la carte RAMQ, si cela survient avant 90 jours). Si la demande d'asile est rejetée, la couverture PFSI continue jusqu'au moment où le demandeur d'asile est déporté suite au rejet définitif de tous ses recours.		Couvert par le PFSI pendant tout le processus de traitement de la demande d'asile. Si la demande d'asile est accueillie, la couverture PFSI continue pendant 90 jours après la décision positive (ou jusqu'à l'obtention de la carte RAMQ, si cela survient avant 90 jours). Si la demande d'asile est rejetée, la couverture PFSI continue jusqu'au moment où le demandeur d'asile est déporté suite au rejet définitif de tous ses recours.		
8	Réfugié réinstallé pendant la période durant laquelle ils reçoivent un soutien du revenu du programme PAR (généralement pendant maximum 1 an, plus rarement 24 mois). Une fois celle-ci finie voir l'une des situations 9 à 13.	couvert par le PFSI jusqu'à maximum 12 mois (exceptionnellement jusqu'à 24 mois)		couvert par le PFSI jusqu'à maximum 12 mois (exceptionnellement jusqu'à 24 mois)		
9	Bénéficiaire de l'aide sociale depuis moins de 12 mois consécutifs (sauf personnes citées ligne 1 à 7)	couvert par la RAMQ ET le RCSD	couvert par le carnet de réclamation pour quelques traitements en urgence seulement ET couverts plus largement par le RCSD	couvert par le carnet de réclamation pour quelques traitements en urgence seulement (dont extraction mais pas réparation)	NA	Couverts par le RCSD
10	Bénéficiaire de l'aide sociale depuis au moins 12 mois consécutifs (sauf personnes citées ligne 1 à 7)	couvert par la RAMQ ET le RCSD	couvert par le carnet de réclamation ET par le RCSD	couvert par le carnet de réclamation pour un examen annuel, examens d'urgence, réparations, extractions, détartrage, etc...	NA	Couverts par le RCSD
11	Résident canadien aux fins de l'impôt ayant fait une déclaration d'impôt pour 2023 et dont le revenu familial est inférieur à 90K et sans couverture privée pour les soins dentaires	couvert par la RAMQ ET le RCSD	couvert par le RCSD		Couvert par le RCSD	Couverts par le RCSD
12	Résident canadien aux fins de l'impôt n'ayant pas fait de déclaration d'impôt pour 2023 car arrivé au Canada en 2024, et dont le revenu familial est inférieur à 90K et sans couverture privée pour les soins dentaires	couvert par la RAMQ	sera couvert par le RCSD en 2025 après avoir fait la déclaration d'impôts de 2024			sera couvert par le RCSD en 2025 après avoir fait la déclaration d'impôts de 2024
13	Résident canadien aux fins de l'impôt ayant fait une déclaration d'impôt pour 2023 et dont le revenu familial est supérieur à 90K OU qui a des assurances dentaires privées	couvert par la RAMQ				
14	Membre des Premières Nations qui est inscrit conformément à la Loi sur les Indiens (plus communément appelé « statut d'Indien »); OU Inuit reconnu par une organisation inuite de revendication territoriale, tel qu'indiqué dans Admissibilité des clients inuits pour le programme des SSNA; OU un enfant de moins de 2 ans dont le parent est un client admissible au programme des SSNA.	couvert par la RAMQ	couvert par le Programme des soins de santé Non assurés		couverts par le Programme des soins de santé Non assurés	

Certains patients peuvent être couverts par des assurances privées (seulement ou en complément de certains programmes).

Certains groupes de patients ont également accès à des programmes ciblés: soins dentaires en CHSLD et PQSBHB, programme de soins dentaires en oncologie pédiatrique, Programme de fentes labio-palatines et d'anomalies cranio-faciales, Programme de prothèses maxillo-faciales post oncologie tête et cou...

Certains traitements de chirurgie buccale sont couverts pour tous les patients ayant une carte RAMQ valide, en milieu hospitalier. Les examens, l'anesthésie locale ou générale et les radiographies qui sont liés à la chirurgie sont aussi couverts.

Exemples de services de chirurgie buccale couverts: Ablation (enlèvement) d'un kyste ou d'une tumeur, drainage d'un abcès, réduction d'une fracture, réparation d'une déchirure de tissus mous (exemples : joue, langue, palais), traitement de l'inflammation de tissus osseux (ostéite), traitement de l'articulation temporo-mandibulaire qui unit la mâchoire inférieure à l'os du crâne, traitement des glandes salivaires...